

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

COMPTES RENDUS SOMMAIRES

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 novembre 2021 à 19 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Madame Françoise LORENZI est désignée Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, M. Léopold DUSSART, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Mme Jessica RICHARD Adjoints ; Mme Colette CARON, Mme, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, , Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Willy WUYTS, Mme Aurélie LORTIE, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Cyrille MIDAVEN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Christian LEPROVOST
M. Fabien HEYTENS, pouvoir à Mme Jessica RICHARD
Mme Sandrine DA SILVA, pouvoir à Mme Martine SEGUELA

M. Eric DELACOURT

M. Christophe DELACOUR
Mme Fabienne DELACOUR

- oOo -

N°2021-77 Création d'un conseil municipal des enfants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la création d'un conseil municipal des enfants, selon les modalités définies dans le règlement intérieur ; d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place de ce Conseil Municipal des Enfants, **à l'unanimité des voix.**

N°2021-78 Frais de scolarité – Scolarisation des enfants hors commune et école privée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une participation aux charges de fonctionnement de 444.23 € pour un élève scolarisé en élémentaire et de 1.394.71 € pour un élève scolarisé en maternelle ; d'imputer ces sommes aux communes où la famille est domiciliée et dont les enfants fréquentent une école publique aux ANDELYS dans le respect de la circulaire du 25 août 1989 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ; de verser les frais de scolarité à l'école privée Saint-joseph pour les enfants Andelysiens inscrits à cette école, **à l'unanimité des voix.**

- N°2021-79** **Désignation des représentants à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner pour représenter la commune à la CLECT, les représentants suivants :
- Frédéric DUCHÉ
 - Christian LEPROVOST
 - Jessica RICHARD
 - Caroline LEDOUX
 - Léopold DUSSART
 - Martine VANTREESE
 - Martine SEGUELA
- à l'unanimité des voix.*
- N°2021-80** **Pacte de gouvernance**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le pacte de gouvernance proposé par Seine Normandie Agglomération, *à l'unanimité des voix.*
- N°2021-81** **Avis du Conseil municipal sur l'ouverture de commerces de détail les dimanches pour l'année 2022 (plus de 5)**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable :
- Pour les commerces à prédominance alimentaire : les dimanches 2 janvier, 17 avril (Pâques), 8 mai, 5 juin, 3 juillet (soldes), 14 et 28 août, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre (Noël).
 - Pour les commerces non alimentaires hors concessionnaires automobile : les dimanches 16 janvier (soldes), 26 juin (soldes), 10 juillet (soldes) 28 août, 4, 11 septembre, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre (Noël).
- à la majorité des voix (4 oppositions).*
- N°2021-82** **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'OCLA**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association l'OCLA ; dit que la dépense en résultant sera imputée sur le budget principal au chapitre 65, article 6574, *à l'unanimité des voix.*
- N°2021-83** **Convention pour l'accès au service de bornes de recharges pour véhicules électriques exploités par le SIEGE 27**
Le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention entre le SIEGE 27 représenté par son Président Monsieur Xavier HUBERT et la Ville des Andelys représentée par son Maire Monsieur Frédéric DUCHÉ ; d'autoriser le Maire à signer tout acte et pièces relatives à cette affaire, *à l'unanimité des voix.*
- N°2021-84** **SVVS – Convention de subvention de la ville des Andelys dans le cadre des panneaux de signalisation verticale – Impasse Paugé**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention ou tout autre document portant sur la subvention de la commune des Andelys dans le cadre de la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale, *à l'unanimité des voix.*
- N°2021-85** **SVVS – Convention de subvention de la ville des Andelys dans le cadre des panneaux de signalisation verticale – Rue Sellenick**
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer la convention ou tout autre document portant sur la subvention de la commune des Andelys dans le cadre de la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale, *à l'unanimité des voix.*

N°2021-86 **SVVS – Approbation des nouveaux statuts**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les modifications des statuts du Syndicat de Voirie Vexin Seine tels qu'annexés à la présente délibération qui précisent notamment le mode de financement contributif, (M. Claude LETOURNEUR étant Président du Syndicat, ne prend pas part au vote), **à la majorité des voix.**

N°2021-87 **Projet de convention financement du poste chef de projet – PVD**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le projet de convention du financement du poste de Chef de projet PVD, fixant la participation des communes lauréates en complément des financements des partenaires du programme ; d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de financement, le cas échéant ajustée, sans que l'économie générale ne puisse en être affectée, ainsi que ses avenants éventuels, **à l'unanimité des voix.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait aux Andelys, le 17 octobre 2021.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.